

FORMULE 55A

Loi sur les tribunaux judiciaires

AVIS DE RENCONTRE EN VUE D'OBTENIR DES DIRECTIVES DE L'ARBITRE

(titre)

AVIS DE RENCONTRE EN VUE D'OBTENIR DES DIRECTIVES DE L'ARBITRE

À la suite de l'ordonnance du tribunal, dont une copie est signifiée avec le présent avis, *(personne qui préside le renvoi)* est saisi(e) d'un renvoi aux fins de *(indiquer l'objet du renvoi)*.

Le/La *(désigner la partie)* a obtenu une rencontre avec *(nom de la personne qui préside le renvoi)* afin d'entendre les directives de l'arbitre relativement au déroulement du renvoi.

LE RENVOI SE DÉROULERA *(choisir l'une des options suivantes)*

- en personne
- par conférence téléphonique
- par vidéoconférence

à l'endroit suivant

(adresse du palais de justice en cas d'audience en personne, ou détails de la conférence téléphonique ou de la vidéoconférence, comme le numéro à composer, le code d'accès, le lien vidéo, etc., s'il y a lieu)

le *(jour)**(date)*, à*(heure)*.

SI VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS VOUS-MÊME ou par l'intermédiaire d'un avocat de l'Ontario vous représentant, les directives pourront être données et le renvoi pourra se dérouler en votre absence sans que vous receviez d'autre avis. Vous serez lié(e) par l'ordonnance rendue dans l'instance.

(date)

*(nom, adresse, adresse électronique (s'il y a lieu)
et numéro de téléphone de l'avocat ou de la partie
qui signifie l'avis)*

DESTINATAIRE : *(nom, adresse, adresse électronique (s'il y a lieu) et numéro de téléphone de l'avocat ou de la partie qui reçoit l'avis)*

RCP-F 55A (1^{er} septembre 2020)